



Charte Informatique

Ensemble Saint Aubin la Salle



VERSION MISE A JOUR LE 10 JUILLET 2019

École – Collèges - Lycée Général & Technologique, Lycée Professionnel
- Enseignement Supérieur – CFA CFP

Saint Aubin La Salle à Verrières en Anjou

1. Table des matières

2.	Préambule	2
3.	Définitions.....	2
4.	Application.....	2
5.	Modalités d'accès aux réseaux et aux ressources informatiques	2
	Respect de la vie privée	3
	Respect de la propriété intellectuelle	3
	Respect de l'intégrité des ressources informatiques	3
	L'utilisation de l'Internet.....	4
6.	Site internet de Saint Aubin La Salle	4
7.	Les espaces de stockage numérique	4
8.	Les réseaux sociaux.....	5
9.	Les outils de communication de l'établissement (Écoledirecte, Yparéo, Chamilo et la messagerie).....	5
	Écoledirecte	5
	Yparéo.....	5
	Chamilo.....	5
	La messagerie de l'établissement	5
10.	Données personnelles	6
11.	Utilisation personnelle des ressources informatiques	6
12.	Sécurité et Surveillance du réseau informatique.....	7
	Incident sur le réseau informatique.....	7
	Consultation des sites Internet.....	7
	Accès aux locaux techniques :	7
13.	Sanctions	7
14.	RGPD – Règlement général sur la protection des données.	7
	Référence texte de loi :	7
15.	Quelques textes législatifs et réglementaires	8
16.	Informations utiles :	8

2. Préambule

La présente charte informatique a pour but de définir les modalités et conditions générales d'utilisation des moyens et systèmes informatiques au sein de l'ensemble Saint Aubin la Salle à Verrières en Anjou et vise à définir les droits et devoirs des utilisateurs.

Dans le cadre de la mission de service d'enseignement qu'il remplit, l'ensemble Scolaire Saint Aubin La Salle assure et facilite l'accès des utilisateurs aux ressources du système d'information. À ce titre, elle est soumise aux règles de bonne utilisation des moyens informatiques. Elle se doit de faire respecter la loi, le règlement intérieur de l'établissement, les engagements contractuels et les règles déontologiques.

Cette charte est avant tout un code de bonne conduite, mais elle précise aussi certaines règles d'usage en vigueur à l'ensemble vis-à-vis de l'utilisation des ressources informatiques. Elle a pour objet de préciser la responsabilité de chaque utilisateur, en accord avec la législation, afin d'instaurer un usage correct des ressources informatiques, dans le respect des lois et d'autrui. Le non-respect de cette charte engage la responsabilité personnelle de l'utilisateur.

3. Définitions

- ✚ **Ressource informatique** : tout matériel ou logiciel mis à la disposition des utilisateurs par l'établissement ainsi que la plateforme pédagogique et le site de l'établissement,
- ✚ **Réseau informatique** : les systèmes de transmission, actifs ou passifs et, le cas échéant, les équipements de commutation ou de routage et les autres ressources qui permettent l'acheminement de signaux par câbles, par voie hertzienne, par moyen optique ou par d'autres moyens électromagnétiques, dans la mesure où ils sont utilisés pour la transmission de signaux autres que ceux de radiodiffusion et de télévision. Pour l'application de la présente Charte, sont notamment visés par la notion de réseau informatique : l'accès au réseau WI-FI ou câblé, l'accès à Internet et à l'intranet ainsi que l'accès et l'usage de la plateforme pédagogique.
- ✚ **Données de communication en réseau** : les données relatives aux communications hébergées sur supports électroniques transitant par réseau tant interne qu'externe, entendues au sens large et indépendamment du support par lequel elles sont transmises ou reçues par un utilisateur dans le cadre d'une activité scolaire.
- ✚ **Intranet** : le réseau privé interne à l'établissement.
- ✚ **Utilisateur** : toute personne, que ce soit les élèves, étudiants, alternants, apprenants, enseignants, formateurs ou personnels OGE C et toutes autres personnes autorisées à utiliser les ressources informatiques et les réseaux informatiques de l'établissement à quelque titre que ce soit.
- ✚ **Administrateur** : tout membre chargé de procéder à l'analyse et au contrôle de l'utilisation des ressources informatiques et du réseau informatique mis à la disposition des utilisateurs, à partir des données de communication en réseau. L'administrateur a le devoir d'assurer un bon fonctionnement des réseaux et des moyens informatiques. Il a le droit de prendre toute(s) disposition(s) nécessaire(s) pour assumer cette responsabilité tout en respectant la déontologie professionnelle.

4. Application

La présente charte s'applique à l'ensemble des personnes qui utilisent le système d'information de l'ensemble Scolaire Saint Aubin La Salle.

Tous les utilisateurs doivent accepter sans condition restrictive les règles posées dans la présente charte.

5. Modalités d'accès aux réseaux et aux ressources informatiques

Règles de sécurité

L'établissement Saint Aubin la Salle met à la disposition des utilisateurs, un environnement informatique et de télécommunication dont il assure la maintenance.

Les utilisateurs s'engagent à exploiter cet environnement à des fins pédagogiques et conformément aux règles décrites dans cette charte en respectant les normes de sécurité informatique, de loyauté et d'éthique.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser l'environnement pour porter atteinte aux droits ou à l'image de tiers, des salariés, les enseignants de l'établissement ou de ses dirigeants, et s'interdit, plus généralement, tout usage à des fins sans rapport avec la finalité du service proposé par l'environnement.

Respect de la vie privée

L'établissement s'engage à ne pas porter atteinte au droit que chacun, au respect de sa vie privée, conformément aux dispositions des articles 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme et du Code civil.

En vertu du principe de proportionnalité, tel que prévu à l'article L 1121-1 du Code du travail, la Direction pourra être amenée à effectuer des contrôles de l'environnement, dans les conditions définies ci-dessous relatives aux moyens de contrôle mis en œuvre, qui devront être justifiés et proportionnés au but recherché.

Respect de la propriété intellectuelle

L'utilisateur ne doit pas reproduire, télécharger, copier, diffuser, modifier ou utiliser les logiciels, bases de données, pages web, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits.

Tout utilisateur s'engage à respecter la propriété intellectuelle telle qu'elle est définie par la loi. Est illicite, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'œuvres faites sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause. L'utilisateur doit s'assurer lui-même de la légalité du contenu des fichiers qu'il diffuse ou télécharge,

Respect de l'intégrité des ressources informatiques

Chacun des utilisateurs s'engage à :

- Respecter** et ne pas **détériorer** le matériel mis à sa disposition,
- Ne pas porter** atteinte de quelque manière que ce soit à la sécurité du réseau informatique et à son bon fonctionnement,
- Ne pas modifier** la configuration du Réseau informatique (notamment tenter de dévier les sécurités),
- Ne pas brancher** sur le réseau une machine n'appartenant pas à l'établissement sans l'autorisation du Service informatique,
- Ne pas masquer** son identité, usurper l'identité d'un autre utilisateur, ou de s'approprier le mot de passe du compte d'autrui,
- Ne pas enregistrer** son mot de passe sur son poste,
- Ne pas consulter, modifier, copier, détruire** des données ou des messages d'un autre utilisateur,
- Ne pas porter** atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,
- Ne pas installer** sur une machine de l'établissement un produit qui n'a pas été fourni, autorisé ou validé par le service informatique,
- Ne pas modifier** ou **détruire** des informations sur des systèmes connectés au réseau,
- Prévenir** le service informatique pour tout problème relevant de l'usage des outils informatiques.
- Ne se connecter** que sur un site en rapport avec la recherche demandée par le professeur,
- Utiliser** Internet uniquement pour des tâches d'ordre pédagogique (sont interdits notamment les "chats", les sites "adultes" et "warez"...)
- N'installer** un logiciel sur un ordinateur, ou le rendre accessible sur le réseau qu'après accord du Service Informatique,
- Ne pas faire** des copies des logiciels autres que ceux étant libres de droits et/ou gratuits et validés par le service informatique.
- En cas d'absence momentanée, l'utilisateur **doit verrouiller** son PC (Ex. : maintenir enfoncées les touches "Ctrl+Alt+Suppr" et cliquer sur "Verrouiller l'ordinateur" ou plus simple, combiner les touches du clavier "WINDOWS+L").
- En cas d'absence prolongée, l'utilisateur **doit quitter** les applications et **fermer** la session de son PC.
- À la fin de sa journée de travail, l'utilisateur **doit quitter** les applications, **arrêter** le système par arrêt logiciel, **éteindre** l'écran et l'imprimante.
- N'imprimer** que le strict nécessaire (préférer l'impression dans un fichier PDF, privilégier le noir et blanc ou niveau de gris à la couleur ainsi que le recto-verso),

L'utilisateur ne devra donc en aucun cas :

- Installer** des logiciels sur les matériels de l'établissement sans autorisation,
- Contourner** les restrictions d'utilisation d'un logiciel,
- Développer, copier** et **insérer** dans le réseau des programmes de type « virus », « ver », « ransomware » ...
- Stocker** et/ou **télécharger** des fichiers dont il ne détient pas les droits dans son espace personnel.
- Utiliser** les réseaux sociaux au sein de l'établissement,
- Déclencher** des attaques malveillantes que ce soit contre l'établissement ou vers toute personne physique ou morale à partir de l'établissement.

L'utilisation de l'Internet

L'établissement Saint Aubin La Salle met une connexion à l'Internet à la disposition des utilisateurs. Les ressources informatiques et les réseaux informatiques, y compris la connexion à l'Internet, sont destinés à des activités scolaires.

De façon globale, tout comportement érigé en infraction pénale est interdit de même que les incitations aux comportements pénalement réprimés. Sont ainsi visés :

- ☒ la consultation de sites susceptibles de porter atteinte à autrui, notamment des sites web prônant ou relatifs à la haine, le fanatisme, le racisme, la xénophobie, l'utilisation des produits illicites, la violence, la discrimination sous toutes ses formes (sexe, âge, origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle...) ou des activités criminelles ou frauduleuses,
- ☒ le téléchargement illégal de fichiers à partir des sites web qui portent atteinte à la violation des droits de la propriété intellectuelle de tiers (streaming, torrent, direct download...),
- ☒ la consultation de sites web susceptibles de mettre en péril la sécurité et/ou le fonctionnement des ressources informatiques mises à la disposition des utilisateurs par l'établissement ou pouvant causer préjudice aux intérêts de l'établissement, y compris la violation de la confidentialité de données à caractère personnel,
- ☒ la consultation et/ou la participation à des jeux en ligne,
- ☒ la diffusion d'informations, privées ou professionnelles, de nature à nuire aux intérêts de l'établissement, l'accès à des sites payants ou de commandes en ligne sans autorisation préalable de la Direction.
- ☒ le téléchargement de fichiers, logiciels ou données volumineuses non nécessaires à l'activité professionnelle (notamment les fichiers multimédias, musique, vidéo...),
- ☒ les captures automatiques de sites web dits "aspirateurs",... L'établissement n'assume aucune responsabilité quant aux sites visités par ses utilisateurs et le contenu de ceux-ci.

En cas de non-respect, l'établissement se réserve le droit d'engager une procédure judiciaire à l'encontre des contrevenants.

6. Site internet de Saint Aubin La Salle

Ce site internet est un outil multimédia permettant de présenter l'établissement, d'informer les membres de la Communauté éducative et de leur donner accès à certains documents. Seul l'administrateur du site avec l'accord du chef d'établissement peut publier sur le site.

Il nous est, dans la pratique, impossible d'obtenir, pour chaque photo, l'autorisation de publication de chacune des personnes présentées ou de leurs parents s'il s'agit de mineurs. C'est pourquoi, les photos présentes sur le site de l'établissement :

- ✓ ne mentionneront aucun nom ou autre moyen d'identification des personnes apparaissant sur les photos liées à des événements,
- ✓ seront, dans les meilleurs délais et sur simple demande d'une personne figurant sur une photo, ou de ses parents ou tuteur s'il s'agit d'une personne mineure, retirées du site web ou, à tout le moins, « floutée » de manière à ce que le visage de la personne ne puisse être reconnu,
- ✓ en aucun cas, ces photos ne peuvent être utilisées en dehors du site web de l'établissement Saint Aubin La Salle, en particulier par la presse, bien au courant des mesures légales. Si une opposition formelle à ces règles par des membres de la Communauté scolaire devait se manifester, nous nous verrions malheureusement obligés de renoncer à la publication des photos relatives aux activités qui se déroulent dans notre école.

En cas du non-respect de ces règles, les utilisateurs sont tenus d'avertir dans les plus brefs délais la Direction, l'administrateur du site interne, le Service informatique et le responsable de la rubrique concernée.

7. Les espaces de stockage numérique

Les espaces de stockage mis à la disposition des utilisateurs par l'établissement (serveurs, plateforme pédagogique, disques durs, clés USB ...) sont exclusivement destinés à des activités scolaires. En toute hypothèse sont interdits la détention, le stockage, le téléchargement ou l'installation de :

- ☒ fichiers personnels (photos, vidéos, documents...) de l'utilisateur,
- ☒ fichiers prônant ou relatifs à la haine, le fanatisme, le racisme, la xénophobie, l'utilisation des substances illicites, à la violence, la discrimination sous quelque forme (sexe, âge, origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle...) ou des activités criminelles ou frauduleuses,
- ☒ fichiers à caractère érotique, pornographique, ou tout autre élément contraire aux bonnes mœurs,
- ☒ fichiers contenant des éléments en violation de droits de propriété intellectuelle de tiers,

- ☒ logiciels favorisant le partage de fichiers en violation des droits de propriété intellectuelle (streaming, torrent...),
- ☒ tout élément (logiciel, fichiers numériques...) susceptible de mettre en péril ou de nuire à leur bon fonctionnement la sécurité informatique des ressources de l'établissement.

Le volume de données pouvant circuler sur le réseau de l'établissement vers Internet étant limité, il est important, et ce afin de maintenir la qualité de la connexion, que le partage de logiciels, musique et vidéos soit utilisé de façon rationnelle et raisonnée.

8. Les réseaux sociaux

Il est d'une importance capitale de ne pas utiliser ces services avec désinvolture, mais de faire preuve de circonspection et de prudence. Il est rappelé à l'ensemble des utilisateurs que toute consultation des réseaux sociaux à partir des ressources et/ou des réseaux informatiques de l'ensemble scolaire Saint Aubin La Salle est interdite.

Tout utilisateur doit s'abstenir de toute publication sur les réseaux sociaux qui pourrait porter préjudice au fonctionnement ou à l'image de l'établissement, qui est diffamatoire, insultante ou irrespectueuse envers tout utilisateur, tout membre de l'équipe éducative de l'établissement ou qui contribue à créer un climat de travail hostile ou qui relève d'harcèlement.

9. Les outils de communication de l'établissement (Écoledirecte, Yparéo, Chamilo et la messagerie)

Écoledirecte

À chaque début d'année scolaire, l'établissement de Saint Aubin de La Salle demande l'autorisation aux parents des élèves de créer pour leurs enfants une adresse mail et un compte utilisateur Écoledirecte. La création de cette adresse mail permet une communication simplifiée entre l'élève et ses parents d'une part et l'établissement d'autre part.

La communication des parents et des jeunes avec les services de vie scolaire, l'administration et les professeurs doit être effectuée exclusivement par l'intermédiaire de cette adresse Écoledirecte.

Cet accès permet aux élèves, étudiants, et aux parents d'accéder à tout moment, aux emplois du temps, au cahier de texte numérique, aux devoirs et aux informations de la vie scolaire.

Yparéo

Mis à disposition des apprenants CFA/CFC, ce Progiciel de gestion intégrée regroupe différents ensembles métiers : un module prospection, un module planning, un module pédagogie, un module gestion.

L'utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter à Yparéo.

L'utilisation de cette plateforme est réservée à un usage pédagogique et professionnel.

L'utilisateur accepte que le CFA dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner cet outil et prenne toutes mesures urgentes pour stopper une perturbation éventuelle de ses services, c'est-à-dire stopper l'accès en cas d'utilisation non conforme à son cadre pédagogique et professionnel.

Chamilo

Chamilo est une plateforme en ligne d'e-learning, s'adressant essentiellement à nos étudiants et leur proposant des activités qu'ils peuvent réaliser avec ou sans leurs professeurs. À tout moment, elle fournit un terrain d'apprentissage complémentaire à celui de la classe.

De plus, cette plateforme utilise différents outils de communication autour de l'apprentissage (blog, forum, agenda, enquêtes, badge recherche d'emploi, LinkedIn, etc...) qui favorisent une nouvelle dynamique propre à l'utilisation des ressources informatiques.

L'utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter à Chamilo.

L'utilisation de cette plateforme est réservée à un usage pédagogique et professionnel.

L'utilisateur accepte que l'établissement dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner cet outil et prenne toutes mesures urgentes pour stopper une perturbation éventuelle de ses services, c'est-à-dire stopper l'accès en cas d'utilisation non conforme à son cadre pédagogique et professionnel.

La messagerie de l'établissement

Les professeurs et le personnel de l'établissement de Saint Aubin de La Salle peuvent s'appuyer sur la plateforme office 365 de la société Microsoft pour toute autre communication.

Règles d'utilisation

- ✓ L'utilisation de la messagerie est réservée à des fins professionnelles.
- ✓ L'utilisateur veillera à ne pas ouvrir les courriels dont le sujet paraîtrait suspect et le signaler impérativement au service informatique.
- ✓ L'utilisateur soigne la qualité des informations envoyées et s'engage à ne pas diffuser d'informations pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou à la vie privée ou aux droits et image de chacun ou faisant référence à une quelconque appartenance à une ethnie, religion, race ou nation déterminée.
- ✓ L'utilisateur doit éviter de surcharger le réseau d'informations inutiles. Les messages importants sont à conserver et/ou archiver, les autres à supprimer. Le dossier « éléments supprimés » doit être vidé périodiquement.
- ✓ L'utilisateur doit utiliser uniquement les messageries saintaubinlasalle.fr ou Écoledirecte pour tout échange dans le cadre de l'activité professionnelle.

Tout courrier électronique est réputé professionnel et est donc susceptible d'être ouvert par le référent informatique. Les courriers à caractère privé et personnel doivent expressément porter la mention « personnel et confidentiel » dans leur objet.

Tout usage de plateforme ou réseau social autres est sous la responsabilité des utilisateurs. En cas de demande d'utilisation d'un outil de communication spécifique, prévenir le service informatique de Saint Aubin La Salle.

10. Données personnelles

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, définit les conditions dans lesquelles des traitements de données personnelles peuvent être opérés. Elle institue au profit des personnes concernées par les traitements des droits que la présente invite à respecter, tant à l'égard des utilisateurs que des tiers.

Des traitements de données automatisés et manuels sont effectués dans le cadre des systèmes de contrôle, prévus dans la présente charte. Ils sont, si besoin, déclarés conformément à la loi du 6 janvier 1978 à la CNIL.

Pour rappel:

- ✓ le droit à la vie privée, le droit à l'image et le droit à la représentation impliquent qu'aucune image ou information relative à la vie privée ne soit mise en ligne sans consentement de la personne intéressée.
- ✓ le droit à l'accès aux informations personnelles et le droit de rectification : chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif à l'ensemble des données le concernant.
- ✓ le droit à l'oubli : chaque utilisateur dispose d'un droit de retrait de certaines informations qui pourraient lui nuire sur des actions qu'il a faites dans le passé.
- ✓ le droit d'opposition : chaque utilisateur dispose d'un droit de s'opposer à ce que les données le concernant soient diffusées, transmises ou conservées.

11. Utilisation personnelle des ressources informatiques

Si une utilisation résiduelle privée peut être tolérée, il est rappelé que les connexions établies grâce à l'outil informatique mis à disposition par l'établissement sont présumées avoir un caractère professionnel.

Les ressources informatiques fournies à l'utilisateur par l'établissement sont réservées à l'exercice de son activité professionnelle. Un usage personnel de ces ressources est toutefois toléré à condition :

- ✓ qu'il n'affecte pas l'usage professionnel ;
- ✓ qu'il ne mette pas en danger leur bon fonctionnement et leur sécurité ;
- ✓ qu'il n'enfreigne pas la loi, les règlements et les dispositions internes.

Toute donnée est réputée professionnelle à l'exception des données explicitement désignées par l'utilisateur comme ayant un caractère « personnel et confidentiel ».

Cet espace ne doit pas contenir de données à caractère professionnel et il ne doit pas occuper une part excessive des ressources. La protection et la sauvegarde régulière des données à caractère privé incombent à l'utilisateur. L'utilisateur est responsable de son espace de données à caractère privé et il lui appartient de le détruire au moment de son départ. En cas de circonstances exceptionnelles (départ impromptu ou décès), l'établissement ne conserve les espaces de données à caractère privé présents sur les ressources informatiques fournies par l'établissement que pour une période limitée (délai permettant à l'utilisateur ou des ayants droit de récupérer les informations qui s'y trouvent).

En tout état de cause, les données non situées dans un répertoire « personnel et confidentiel » sont considérées comme professionnelles et restent à la disposition de l'employeur.

12. Sécurité et Surveillance du réseau informatique

Incident sur le réseau informatique

Tout incident de sécurité, suspicion de compromission ou d'intrusion doit être signalé immédiatement au service informatique qui assure, si cela s'avère nécessaire, la transmission de l'information à la Direction.

Consultation des sites Internet

Afin d'assurer le respect des dispositions prévues par la présente charte, l'administrateur du réseau ou le chef d'établissement se réservent le droit de consulter l'ensemble des traces informatiques qui résultent de l'utilisation, par l'utilisateur, des moyens de télécommunication électronique compris dans le champ d'application de la présente charte, et qui permettent notamment de déterminer les heures et durées de connexion, ainsi que les sites consultés tout en respectant la vie privée de chacun. Les systèmes de sécurité informatique peuvent filtrer les URL des sites non autorisés par le principe de la liste noire. Les catégories de sites visés sont les sites diffusant des données contraires aux lois, aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Accès aux locaux techniques :

L'accès aux locaux techniques informatiques et de télécommunication (serveurs, armoire électrique, armoire de brassage...) est strictement interdit au personnel non autorisé.

13. Sanctions

En cas de manquement aux règles et obligations définies dans cette charte, le chef d'établissement de l'ensemble Saint Aubin La Salle se donne le droit :

D'interdire temporairement, à titre conservatoire l'accès aux ressources informatiques à un utilisateur ;

De déclencher des procédures disciplinaires ou pénales en cas de manquements graves résultant du non-respect de cette charte.

14. RGPD – Règlement général sur la protection des données.

Attentif à la protection des données personnelles des familles et des utilisateurs et à leur sécurité, seul le traitement imposé par nos obligations légales est prévu par l'établissement (transmission au Rectorat, à l'Inspection académique, à la Direction Diocésaine, ...).

Les données qui sont collectées sont uniquement utilisées pour des finalités explicites, légitimes et déterminées.

Ces données ne sont accessibles dans l'établissement que par les personnels autorisés. Elles ne sont en aucun cas communiquées à des tiers non institutionnels.

Les données des apprenants, des professeurs et des personnels sont conservées conformément à la loi après le départ de l'utilisateur concerné.

Pour vous permettre d'exercer les différents droits dont vous bénéficiez en application de la réglementation sur les données personnelles, le chef d'établissement se tient à votre disposition sur rendez-vous.

Référence texte de loi :

Le règlement vise à remplacer la directive européenne de 1995 sur la protection des données à caractère personnel (95/46/CE), par une législation unique, afin de mettre fin à la fragmentation juridique actuelle entre les États membres.

Règlement européen 2016/679 : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

Directive 2016/680 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A32016L0680&from=FR>

15. Quelques textes législatifs et réglementaires

Lien vers la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978

Loi sur l'accès aux documents administratifs N78-753 du 17 juillet 1978

Loi « liberté de la presse » du 29 juillet 1881

Loi sur la protection des logiciels du 3 juillet 1985

Loi de la communication audiovisuelle N°86-1067 du 30 septembre 1986

Loi relative à la fraude informatique N88-19 du 5 janvier 1988

Loi d'orientation sur l'éducation N°89-486 du 10 juillet 1989

Loi sur le code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992

Article 462-7 : La tentative des délits prévus par les articles 462-2 à 462-6 est punie des mêmes peines que le délit lui-même...

16. Informations utiles :

- Le choix d'un super MOT DE PASSE :
<https://www.ssi.gouv.fr/guide/mot-de-passe/>

- Plusieurs documents sur les BONNES PRATIQUES :
<https://www.ssi.gouv.fr/administration/bonnes-pratiques/>

- Le référentiel CNIL de formation des élèves à la protection des données personnelles :
<http://eduscol.education.fr/cid129745/referentiel-cnil-formation-donnees-personnelles.html>

- RGPD: une vidéo pour expliquer le règlement :
https://www.youtube.com/watch?time_continue=3&v=OUMGp3HHeI4